



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Mathieu Maillard (PLR) de la Commission permanente des pétitions du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Matthieu Carrel au nom du groupe libéral-radical, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Françoise Piron (PLR), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Stéphane Wyssa (PLR) de la Commission permanente des finances du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Philippe Miauton au nom du groupe libéral-radical, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Matthieu Carrel (PLR.), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Stéphane Wyssa (PLR) du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Matthieu Carrel au nom du groupe libéral-radical, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Philippe Miauton (PLR.), comme délégué au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/06 de la Municipalité, du 21 février 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la cession de la parcelle n° 574 qui supportait le réservoir de la Cabolétaz démoli à ce jour, pour le prix de CHF 303'750.- ;
2. d'accepter le transfert de la parcelle n° 574 du patrimoine administratif au patrimoine financier afin de pouvoir procéder à la vente acceptée au chiffre 1 ci-dessus ;
3. d'accepter la cession de l'Eglise des Croisettes pour le prix symbolique de CHF 1.-, la constitution d'une servitude d'usage et/ou d'une charge foncière en faveur de la Commune de Lausanne ainsi que l'annotation au registre foncier d'un droit de réméré en faveur de Commune de Lausanne actionnable aux conditions évoquées dans le présent préavis ;
4. d'accepter la cession de la quote-part lausannoise de ½ des parcelles n^{os} 273 et 274 de la Commune d'Epalinges pour le prix de CHF 100.- le m2 soit pour CHF 955'950.- ;
5. d'accepter l'octroi d'un DDP de 30 ans pour les terrains de sports du Bois-de-la-Chapelle avec une redevance annuelle de CHF 10'000.- aux conditions évoquées dans le présent préavis.
6. de déroger à la conclusion 5 du préavis N° 2011/42 « Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers », en ne portant pas en augmentation du crédit d'acquisition la plus-value réalisée de CHF 303'750.-, celle-ci étant neutralisée par un versement d'un montant identique dans le Fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
7. de déroger à la conclusion 5 du préavis N° 2011/42 et d'attribuer la plus-value de CHF 922'600.- au Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/23 de la Municipalité, du 31 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le rapport-préavis N° « Marchés, terrasses, manifestations » ;
2. d'adopter ce rapport-préavis pour valoir réponse de la Municipalité aux postulats :
 - a) de M^{me} Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail » ;
 - b) de M^{me} Anne-Françoise Decollogny « Le marché se meurt ? Vive le marché ! » ;
 - c) de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois » ;
 - d) de M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ;
 - e) de M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Richard-De Paolis et consorts : « *20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Denis Corboz : « *Taxe sur les locaux commerciaux vacants* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées.* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts « *Jusqu'où peut aller la police ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité applique ou fasse appliquer avec cohérence et proportionnalité les mêmes critères d'intervention, d'instruction et de sanction éventuelle à toutes les manifestations non-autorisées sur le territoire communal. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 8 octobre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de Mme Laura Manzoni (EàG) et consorts « *Lausanne ville pionnière... dans la dénonciation de jeunes grévistes pour le climat.* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :